

MODULE 1 - Jeudi 7 octobre 2021 de 9h00 à 13h00

Les nouveaux enjeux juridiques d'internet : de la directive commerce électronique à la responsabilité des plateformes au regard de la protection des contenus.



NUMÉRIQUE ET CRÉATION CULTURELLE :
MAÎTRISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE
LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS D'AUTEUR

Spécialités : droit de la propriété intellectuelle /
droit des nouvelles technologies, de
l'informatique et de la communication.

Niveau 2 : approfondissement des
connaissances et de la pratique de la matière .

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé
une formation en droit, 3 ans d'expérience
professionnelle et des connaissances de
base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique
basée sur des cas concrets. Formation
ponctuée de moments d'échanges avec les
participants.

Public visé : formation ouverte à l'ensemble
des barreaux, aux juristes et directeurs
juridiques d'entreprises, aux magistrats.

Support pédagogique : support remis aux
participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin
de formation.

Evaluation de la formation : un test de
connaissance est prévu à la fin de chaque
module de formation.



Cette séance rappellera en introduction les grands principes de la directive commerce électronique, l'organisation de l'écosystème internet et les enjeux juridiques liés à chaque catégorie d'acteurs en matière de diffusion de contenus protégés. Une analyse détaillée des nouveaux équilibres juridiques, économiques et sociétaux liés à l'émergence des plateformes de partage de contenus (Facebook, Twitter, YouTube, Dailymotion, etc.) permettra de présenter les questions que soulève la régulation de ces acteurs pour les pouvoirs publics tant aux niveaux national qu'europpéen, et notamment la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et la proposition de Digital Services Act (DSA).

Objectifs pédagogiques :

- comprendre le poids de ces plateformes dans l'économie dématérialisée ;
- connaître les enjeux juridiques et sociétaux pour appréhender le régime juridique de ces acteurs et les besoins de régulation.

Contenu de l'atelier virtuel :

- 1/Cadre introductif : l'écosystème d'internet
 - les différentes catégories d'acteurs pouvant être impliqués dans la diffusion de contenus ;
 - la responsabilité juridique des acteurs et les moyens d'action actuels ;
- 2/Appréhender les plateformes de partage de contenus
 - les grandes tendances de consommation : les recours aux plateformes de partage de contenus par les internautes dans le cadre de leurs pratiques culturelles ;
 - le régime juridique de ces plateformes et les évolutions de leurs obligations légales : la transposition de la directive dite droit d'auteur, la notion d'hébergeur et le DSA ;

- les enjeux du projet de loi confortant le respect des principes de la République.

3/Les nouveaux champs de régulation économique et sociétale liés à la prééminence de ces acteurs :

- les enjeux de transparence et neutralité des plateformes ;
- la recherche d'équilibres entre liberté d'expression et circulation autorisée des œuvres.

4/Échange avec l'intervenant extérieur sur l'article 17 de la directive dite droit d'auteur.

Intervenants :

Carla Menaldi, directrice des affaires juridiques, européennes et internationales (Hadopi).

Raphaël Berger, directeur des études et de l'offre légale (Hadopi).

Benjamin Amaudric du Chaffaut, directeur juridique adjoint (Google).



S'inscrire

